
**Pneumatiques pour tracteurs agricoles et
machines agricoles — Désignation code
et description marquées sur les
pneumatiques radiaux pour roues
motrices**

*Tyres for agricultural tractors and machines — Code-designated and
service-description marked, radial drive-wheel tyres*

(standards.iteh.ai)

[ISO 8664:2005](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1ede3311-5b5b-471f-ac0c-4e7679ed09f6/iso-8664-2005)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1ede3311-5b5b-471f-ac0c-4e7679ed09f6/iso-8664-2005>



PDF – Exonération de responsabilité

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 8664:2005](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1ede3311-5b5b-471f-ac0c-4e7679ed09f6/iso-8664-2005)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1ede3311-5b5b-471f-ac0c-4e7679ed09f6/iso-8664-2005>

© ISO 2005

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax. + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Marquage des pneumatiques	1
5 Dimensions des pneumatiques	2
6 Capacité de charge des pneumatiques	2
7 Utilisation des pneumatiques à des vitesses autres que la vitesse de référence	4
8 Utilisation des pneumatiques sur les moissonneuses-batteuses	4
Annexe A (normative) Indice de charge et charge de référence par pneumatique aux pressions de gonflage de référence 120 kPa, 160 kPa, 210 kPa et 250 kPa	5

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 8664:2005](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1ede3311-5b5b-471f-ac0c-4e7679ed09f6/iso-8664-2005)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1ede3311-5b5b-471f-ac0c-4e7679ed09f6/iso-8664-2005>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO 8664 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 31, *Pneus, jantes et valves*, sous-comité SC 5, *Pneus et jantes pour machines agricoles*. (standards.iteh.ai)

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 8664:1992), qui a fait l'objet d'une révision technique.

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1ede3311-5b5b-471f-ac0c-4e7679ed09f6/iso-8664-2005>

Pneumatiques pour tracteurs agricoles et machines agricoles — Désignation code et description marquées sur les pneumatiques radiaux pour roues motrices

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale prescrit le marquage, les dimensions, les capacités de charge et les vitesses de référence des pneumatiques de la série existante pour roues motrices de tracteurs agricoles, marqués de leur description d'utilisation (indice de charge et code de vitesse).

Elle est applicable aux pneumatiques à structure radiale, pour les catégories de vitesse 30 km/h (code de vitesse A6), 40 km/h (code de vitesse A8) et 50 km/h (code de vitesse B).

2 Références normatives

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 4223-1, *Définitions de certains termes utilisés dans l'industrie du pneumatique — Partie 1: Pneumatiques*
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1ede3311-5b5b-471f-ac0c-47679-1d98/iso/4223-1-2005>

ISO 4251-1, *Pneumatiques (série à marquage «équivalent nappes») et jantes pour tracteurs et machines agricoles — Partie 1: Désignation et cotes des pneumatiques, et profils de jantes approuvés*

ISO 4251-3, *Pneumatiques (série à marquage «équivalent nappes») et jantes pour tracteurs et machines agricoles — Partie 3: Jantes*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions donnés dans l'ISO 4223-1 ainsi que les suivants s'appliquent.

3.1

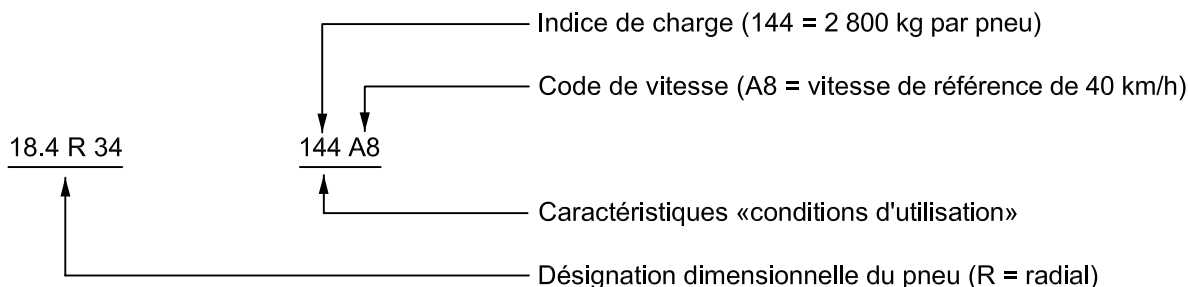
application en charge cyclique

accroissement progressif de la charge utile jusqu'à la charge maximale permise avec déchargement avant utilisation hors des champs

4 Marquage des pneumatiques

Le marquage des pneumatiques doit comprendre la désignation des caractéristiques «dimensions-construction» (désignation dimensionnelle du pneu), ainsi que la désignation des caractéristiques «conditions d'utilisation» (indice de charge et code de vitesse).

EXEMPLE



5 Dimensions des pneumatiques

Les dimensions normalisées, les jantes de mesure, les cotes théoriques des pneumatiques et les cotes maximales des pneumatiques en service sont données dans le Tableau 1.

6 Capacité de charge des pneumatiques

Les indices de charge et les charges des pneumatiques correspondant à la vitesse indiquée par le code de vitesse (vitesse de référence), ainsi que les pressions de gonflage de référence des pneus du Tableau 1 sont donnés dans l'Annexe A.

En cas d'utilisation en montage jumelé, la charge de chacun des pneumatiques doit être réduite à 88 % de celle d'un montage en simple.

Tableau 1 — Dimensions normalisées, jantes de mesure et cotes

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1ede3311-5b5b-471f-ac0c-4e7679ed09f6/iso-8664-2005> Cotes en millimètres

Désignation de la dimension du pneumatique	Code de la largeur de la jante de mesure ^a	Cotes théoriques du pneu		Cotes maximales du pneu en service	
		Grosueur du boudin	Diamètre extérieur hors tout	Grosueur de boudin maximale hors tout	Diamètre extérieur maximal hors tout ^b
a) Pneumatiques de hauteur de section normale					
8.3 R 24	7.00	211	985	228	1 000
9.5 R 24	8.00	241	1 040	260	1 080
9.5 R 28			1 140		1 155
11.2 R 20	10.00	284	995	307	1 015
11.2 R 24			1 095		1 115
11.2 R 28			1 200		1 220
11.2 R 36			1 400		1 420
11.2 R 38			1 455		1 475
12.4 R 20	11.00	315	1 045	340	1 070
12.4 R 24			1 145		1 170
12.4 R 28			1 250		1 275
12.4 R 32			1 350		1 375
12.4 R 36			1 450		1 475
12.4 R 38			1 500		1 525
12.4 R 54			1 921		1 943

Tableau 1 — (suite)

Désignation de la dimension du pneumatique	Code de la largeur de la jante de mesure ^a	Cotes théoriques du pneu		Cotes maximales du pneu en service	
		Grosueur du boudin	Diamètre extérieur hors tout	Grosueur de boudin maximale hors tout	Diamètre extérieur maximal hors tout ^b
13.6 R 24	12.00	345	1 190	373	1 215
13.6 R 28			1 295		1 320
13.6 R 36			1 500		1 525
13.6 R 38			1 550		1 575
14.9 R 24	13.00	378	1 245	408	1 275
14.9 R 26			1 295		1 325
14.9 R 28			1 350		1 380
14.9 R 30			1 400		1 425
14.9 R 34			1 519		1 545
14.9 R 38			1 600		1 630
14.9 R 46			1 824		1 851
15.5 R 38	14.00	394	1 570	426	1 595
16.9 R 24	15.00	429	1 320	463	1 350
16.9 R 26			1 370		1 400
16.9 R 28			1 420		1 450
16.9 R 30			1 475		1 505
16.9 R 34			1 575		1 605
16.9 R 38			1 675		1 705
16.9 R 42			1 775		1 805
18.4 R 24			16.00		467
18.4 R 26	1 440	1 475			
18.4 R 28	1 490	1 520			
18.4 R 30	1 545	1 575			
18.4 R 34	1 645	1 680			
18.4 R 38	1 750	1 780			
18.4 R 42	1 850	1 880			
18.4 R 46	1 958	1 990			
20.8 R 34	18.00	528	1 735	570	1 770
20.8 R 38			1 835		1 870
20.8 R 42			1 935		1 970
23.1 R 26	20.00	587	1 605	637	1 645
23.1 R 30			1 700		1 740
23.1 R 34			1 800		1 840
24.5 R 32	21.00	622	1 800	672	1 840
b) Pneumatique de hauteur de section basse					
28 LR 26	25.00	719	1 607	777	1 645
30.5 LR 32	27.00	775	1 820	837	1 860

^a Pour les profils de jantes approuvés, voir l'ISO 4251-1 et l'ISO 4251-3.
Le fabricant de jantes ou de roues doit être consulté pour avoir confirmation de la résistance de la jante ou de la roue pour le service prévu.

^b Les valeurs sont données pour des pneumatiques d'utilisation courante. Pour des pneumatiques à profil spécial, le manufacturier doit être consulté.

7 Utilisation des pneumatiques à des vitesses autres que la vitesse de référence

Le Tableau 2 donne les relations charge/vitesse pour les pneumatiques utilisés dans des conditions n'engendrant pas de couples élevés et soutenus, y compris en transport routier.

Le fabricant des pneumatiques doit être consulté pour connaître la pression réelle à utiliser pour pouvoir appliquer les relations charge/vitesse données dans le Tableau 2.

Le fabricant des jantes ou des roues doit être consulté pour avoir confirmation de la résistance de la jante ou de la roue pour le service prévu.

Tableau 2 — Relations charge/vitesse

Code de vitesse	Vitesse ^a	Capacité maximale de charge par pneumatique ^b		
		%		
	km/h	A6	A8	B
A6	10	140	150	150
	15	130	134	134
	20	120	123	123
	25	107	111	111
	30	100	107	107
A8	35	90	103	103
	40	80	100	100
B	45	96	96	100
	50		91	100

^a Les vitesses de référence sont indiqués en caractères gras.

^b Exprimée en pourcentage de la charge de référence par pneumatique indiquée dans le Tableau A.1.

8 Utilisation des pneumatiques sur les moissonneuses-batteuses

Sur les moissonneuses-batteuses utilisées en charge cyclique, à l'exception des moissonneuses-batteuses de type pour coteaux, une charge pouvant aller jusqu'à 170 % de la charge de référence par pneumatique donnée dans le Tableau A.1 est admise pour des vitesses n'excédant pas 10 km/h, si la pression de gonflage est augmentée d'environ 30 % (consulter le fabricant de pneumatiques). Cette augmentation de la charge doit inclure toutes les modifications apportées sur le champ et par l'utilisateur, qui augmentent la masse du véhicule, et elle ne s'applique que pendant le moissonnage.

En utilisation sous charge non cyclique (par exemple avec les réservoirs à grains vides durant le transport), les charges applicables sont celles du Tableau 2.

Pour les opérations s'effectuant sur coteaux de pente supérieure à 11° (22 %), seules sont admises les charges de référence.

Les fabricants de roues et de jantes doivent être consultés en ce qui concerne la résistance des roues.

Annexe A (normative)

Indice de charge et charge de référence par pneumatique aux pressions de gonflage de référence 120 kPa, 160 kPa, 210 kPa et 250 kPa

Le Tableau A.1 donne les charges par pneumatique en fonction de la vitesse indiquée par le code de vitesse (vitesse de référence — voir Tableau 2) pour des pneumatiques dont la pression de gonflage de référence est 120 kPa, 160 kPa, 210 kPa et 250 kPa, qui sont des valeurs de référence minimales pour les charges indiquées.

Le fabricant de pneumatiques doit être consulté pour les pressions réelles à utiliser en pratique.

En cas d'utilisation en montage jumelé, la charge de chacun des pneumatiques doit être réduite à 88 % de celle d'un montage en simple.

Tableau A.1 — Capacité de charge par pneumatique à la vitesse de référence sous une pression de gonflage de référence

Désignation de la dimension du pneumatique	Pression de gonflage de référence 120 kPa		Pression de gonflage de référence 160 kPa		Pression de gonflage de référence 210 kPa		Pression de gonflage de référence 250 kPa	
	Indice de charge	Charge de référence par pneumatique kg	Indice de charge	Charge de référence par pneumatique kg	Indice de charge	Charge de référence par pneumatique kg	Indice de charge	Charge de référence par pneumatique kg
8.3 R 24			104	900				
9.5 R 24			107	975				
9.5 R 28			109	1 030				
11.2 R 20			111	1 090				
11.2 R 24			114	1 180				
11.2 R 28			116	1 250				
11.2 R 36			120	1 400				
11.2 R 38			121	1 450				
12.4 R 20			116	1 250				
12.4 R 24			119	1 360				
12.4 R 28			121	1 450				
12.4 R 32			122	1 500				
12.4 R 36			124	1 600				
12.4 R 38			125	1 650				
12.4 R 54	123	1 550	128	1 800	133	2 060	137	2 300
13.6 R 24			121	1 450				
13.6 R 28	117	1 285	123	1 550	126	1 700		
13.6 R 36			127	1 750				
13.6 R 38			128	1 800				